

Déclaration liminaire

CCMMEP

15 JUIN 2022

Monsieur le Ministre,

Mesdames, messieurs,

1. Dialogue social

A l'adresse du nouveau Ministre de l'éducation nationale, à qui nous souhaitons une bonne installation, permettez-nous en guise de préambule d'évoquer le CCMMEP bientôt au terme de son deuxième mandat d'existence. C'est une structure utile, essentielle même, au dialogue social, nous ne cesserons de le répéter. Les 143 500 enseignant.es des établissements privés que nous représentons sont partie prenante du service public d'éducation et méritent d'être pris en compte dans toutes les consultations concernant leurs droits, leurs conditions de travail ou encore la feuille de route de la prochaine mandature.

C'est la raison pour laquelle nous insistons sur la nécessaire présence, effective ce jour, du Cabinet en CCMMEP.

C'est la raison pour laquelle nous demandons, depuis plusieurs années déjà, l'alignement du CCMMEP sur le CTMEN du public et la création de déclinaisons académiques, notamment dans leurs compétences d'hygiène, de santé et de conditions de travail.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à être associés à nos homologues du public dans les discussions qui seront menées concernant les chantiers à venir.

On entend que l'organisation des établissements privés est citée comme exemple pour l'évolution de l'enseignement public. Il nous semble légitime d'entendre ce que les enseignants qui le vivent ont à en dire, autant dans ses avantages que dans ses effets pervers, et pas seulement ce qu'en dit l'enseignement catholique ou même Gérard Longuet dans un rapport au Sénat.

2. Attractivité, Rémunération, maîtres délégués

Le chantier qui nous semble majeur dans la feuille de route à venir, c'est l'attractivité du métier d'enseignant.e. Si les concours du privé sont moins touchés dans le nombre d'admissibles que les concours du public (mais il y a bien moins de places que dans

le public), n'oublions pas que l'enseignement privé fonctionne avec un nombre impressionnant de maîtres délégué.es, près de 20%, qui font des carrières assez longues sans concours. Et ce vivier, à cause notamment de la grille indécente des MA, est en train de se tarir. Il devient difficile aussi dans l'enseignement privé, de trouver des suppléant.es. De plus, nous n'avons pas de corps de titulaires remplaçant.es, alors qu'au moins dans le 1^{er} degré, cela semble une nécessité.

Pour de nombreux enseignant.es, fatigué.es par des mois de crise, mais aussi par une succession de réformes au pas de charge, il est nécessaire de redonner du sens au travail : restaurer l'organisation du travail et sa responsabilité par les enseignant.es, restaurer la considération que la société leur porte, notamment par un rattrapage salarial, cela devient urgent. Une étude nous apprend qu'un professeur débutait, en 1980, avec un salaire égal à 2,3 fois le Smic. En 2022, le rapport est de 1,2. C'est pourquoi nous parlons de rattrapage plus que de revalorisation.

S'agissant des maîtres délégué.es, nous souhaitons réaffirmer que l'égalité de traitement que la FEP revendique évidemment entre les maîtres délégués du privé et les contractuels du public, ne soldera pas le problème de la précarité. Nous avons besoin d'un plan de dé-précarisation qui permettra à ces maîtres de suivre des formations de qualité et d'obtenir un contrat définitif, un contrat sur la grille des certifiés, pas un CDI comme il en existe aujourd'hui, sans salaire décent et sans droit.

3. Enseignement des maths au lycée, des aménagements intenable ?

Restaurer la confiance avec les enseignants ne sera pas possible si les mêmes méthodes semblent perdurer. La désorganisation des services prévisible dès la rentrée prochaine sera le résultat, une fois de plus, de l'impréparation du ministère qui est l'illustration même de l'échec de la réforme du Bac GT. Comment peut-on, d'une concertation en février pour renforcer la place des mathématiques au lycée aboutir à une option facultative début juin avec des programmes qui ne seront adoptés que fin juin ? Au-delà d'un manque de réflexion d'ensemble sur la place des mathématiques au lycée, d'un manque de professionnalisme, c'est irrespectueux pour les collègues de mathématiques qui vont devoir être mobilisés au pied levé sur les enveloppes d'HSA et c'est irrespectueux pour les chef.fe.s d'établissement qui ont déjà organisé leur ventilation de service pour l'année prochaine. C'est également irrespectueux pour les élèves qui sont perturbés dans les choix d'orientation qu'ils ont déjà actés. Du reste, évaluer toute la réforme du lycée semble une nécessité. Le baccalauréat ne s'est encore jamais déroulé comme il était prévu par la réforme, en raison de la crise sanitaire. Mais les enseignants ont déjà pu entrevoir toutes les difficultés que représentaient ces nouvelles modalités.

4. Le même engagement

Depuis le 23 février et l'attaque de leur territoire par l'armée russe, la vie des Ukrainiennes et des Ukrainiens est bouleversée. La CFDT s'est engagée pour leur venir en aide de plusieurs manières. Dans les établissements privés aussi, certains se sont engagés pour accueillir les enfants des familles qui ont dû fuir leur pays en guerre.

Les enseignants qui sont en charge le font bien sûr avec dévouement, mais ils et elles ont besoin de rejoindre des collectifs et des protocoles mis en place par les administrations. À ce titre, le ministère pourrait-il encourager les rectorats à inclure les enseignant.es des établissements privés dans ces démarches ?

5. Et la laïcité

La formation des formateurs à la laïcité a débuté. Nous avons déjà alerté la DAF sur nos craintes, dès lors que cette formation à une valeur fondamentale de la République devait être réalisée par des organismes confessionnels. Notre scepticisme se mue en réelle inquiétude dès lors qu'on apprend que ces formateurs sont ici ou là, dans l'enseignement catholique, des religieux ou des religieuses. L'Éducation nationale a-t-elle opéré des contrôles ? Quel crédit accorder à ce qui semble un conflit d'intérêts ? Et que sait-on de ce qui se passe dans les autres réseaux d'enseignement, confessionnels ou pas ?

6. A l'ordre du jour, un projet de texte sur les TICE élections

L'abstention reste encore le principal risque pour ces élections professionnelles. Les messages TICE ne seront pas suffisants pour remédier à cet état de fait. Les maîtres du privé ne bénéficient pas d'Heure Mensuelle d'Information Syndicale et les organisations syndicales se voient trop souvent refuser l'accès aux établissements pendant la période électorale. Nous demandons que tous les enseignants du privé puissent bénéficier d'une heure d'information syndicale et si des réunions ne peuvent se tenir dans les établissements, qu'une ASA leur soit accordée.

7. Stagiaires

A l'ordre du jour de ce comité, deux textes relatifs aux modalités de formation et de stage des lauréat.es de concours. Deux textes qui mettront fin, mais c'est un peu tard, au flou juridique qui prévaut dans les académies. Un flou juridique qui conduit certaines académies, une fois de plus, à s'affranchir des priorités d'affectation des maîtres, entre stagiaires et demandes de mutation, créant ainsi une iniquité sur le territoire. Sur ce plan, l'académie de Nantes obtient la palme ! Nous nous interrogeons sur la date de consultation de ce texte alors qu'il est sorti depuis le mois de février pour les établissements publics et qu'il ne s'en distingue pas substantiellement.

Concernant les lauréats qui n'ont pas de master MEEF mais une expérience de 18 mois, la formation allégée à laquelle ils ont droit ne semble pas à la hauteur des besoins.

« S'ils ne sont pas titulaires d'un master MEEF, les maîtres contractuels ou agréés à titre provisoire reçoivent une formation initiale à la laïcité et aux valeurs de la République conformément à l'arrêté du 16 juillet 2021 susvisé ainsi qu'à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, conformément à l'arrêté du 25 novembre 2020 susvisé. Cette formation intègre également la formation relative à l'égalité filles-garçons conformément aux orientations définies par le ministre de

l'éducation ». Nos doutes précédemment exprimés sur les formations à la laïcité se doublent d'une véritable inquiétude sur le contenu de la formation sur l'égalité dans certains établissements. Rien ne nous assure actuellement que la formation des personnels à l'égalité filles-garçons entre dans les orientations définies par le ministère car à cette heure, aucun bilan n'est fait dans le cadre des instances paritaires de Formiris quant aux respects des cahiers des charges des formations de façon générale. Cela nous interroge sur la façon dont Formiris rend compte au ministère dans le cadre du conventionnement.

Merci de votre écoute

Les élus FEP CFDT